



Sommaire

Plan Climat, URGENCE ! Où en sont la communauté d'agglomération et les communes ?	1
De chacun son schéma de transition : plaidoyer pour une plus grande cohérence.	5
Rencontre avec le Président de l'agglomération	7
Qui sommes-nous ?	7

Plan Climat, URGENCE ! Où en sont la communauté d'agglomération et les communes ?

Météo France confirme ce que nous pressentions : « 2022 sera l'année la plus chaude jamais enregistrée sur le pays depuis le début des relevés en 1900. Sur l'ensemble de l'année, la température dépassera les 14,2 °C en moyenne sur la France. »

Un constat : « Un manque de pluie sur une large partie du pays, une sécheresse remarquable par sa durée et son étendue, vagues de chaleur précoce et tardive, orages violents et tornades ».

Face à ce constat, tous les territoires sont concernés et le rôle des communes est essentiel.

Citons une partie du texte introductif très éclairant du réseau Territoires d'Occitanie pour la Transition Énergétique (TOTEn) :

« Pour lutter contre le changement climatique et ses impacts sur les territoires et les populations, les politiques et les acteurs locaux peuvent agir sur deux volets : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Si l'on reprend les définitions du GIEC :

L'atténuation est définie comme « l'intervention humaine pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre ».

L'adaptation est « une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences ».

La résilience est la « capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement, une tendance ou une perturbation dangereuse, en répondant ou en se réorganisant de manière à maintenir la capacité d'adaptation, d'apprentissage, et de transformation ».

Autrement dit, **les actions d'atténuation vont agir sur les causes du changement climatique.**

Une activité relève de l'atténuation si elle contribue à la stabilisation ou la réduction des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Exemples d'actions d'atténuation : utilisation d'énergies renouvelables, construction de bâtiment bioclimatique, réduction de l'utilisation de la voiture individuelle...

Les actions d'adaptation vont plutôt consister à gérer les effets du changement climatique et ses impacts.

Une action contribue à l'adaptation au changement climatique dès lors qu'elle permet d'en limiter les impacts négatifs et d'en maximiser les effets bénéfiques. Exemples d'actions d'adaptation : mise en place de cuves de récupération des eaux de pluie, réintroduction de la nature en ville, agroécologie...

La résilience d'un territoire sera mesurée par sa capacité à anticiper, agir, s'adapter et se transformer pour réduire sa vulnérabilité face aux aléas climatiques. ».

La question fondamentale est donc : comment les communes de Grand Paris Sud contribuent à préparer des territoires résilients ?

Les plans indigènes de développement durable, chèvres et moutons et autres fermes urbaines ont un côté sympathique, parfois gadget pouvant friser avec le « greenwashing ».



Personne ne peut imaginer que cela permettra d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (cf. Stratégie Nationale Bas-Carbone)

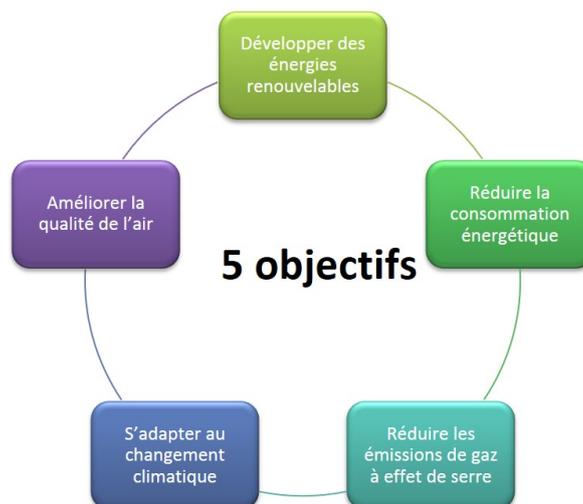
Les communes de la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud ont voté, le 19 décembre 2019, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'agglomération.

PCAET : Qu'est-ce que c'est ?

Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de transition énergétique et écologique qui a pour objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation ») ;
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires, etc. (volet « adaptation ») ;
- L'amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants du territoire.

Source ADEME



D'une durée de six ans, une évaluation à mi-parcours est prévue. Le temps est venu de s'interroger pour chaque commune de la prise en compte réelle sur leur périmètre. Certains élus s'abritent souvent sous le parapluie PCAET communautaire pour manifester leur engagement.

Que se passe-t-il dans les communes ?

Le PCAET a proposé un plan d'actions

1 - UNE TRANSITION ENERGETIQUE DE PROXIMITE QUI IMPACTE POSITIVEMENT SUR LE QUOTIDIEN DES HABITANTS ET DES USAGERS

- 1.1 - EDUQUER ET SENSIBILISER AUX ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE
- 1.2 - CREER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE PERENNE
- 1.3 - ACCOMPAGNER LES MENAGES POUR REDUIRE LA FACTURE ENERGETIQUE
- 1.4 - FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS
- 1.5 - PRESERVER UN CADRE DE VIE SAIN ET DE QUALITE

2 - VERS UNE AGGLOMERATION PLUS SOBRE ET RESILIENTE

- 2.1 - FAVORISER UN AMENAGEMENT ET UN URBANISME DURABLES
- 2.2 - ANTICIPER ET S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 2.3 - DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LES MOBILITES DURABLES
- 2.4 - FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS ET PRIVES

3 - VERS UNE AGGLOMERATION PLUS AUTONOME, QUI VALORISE SES RESSOURCES LOCALES ET PRODUCTRICES DE VALEUR

- 3.1 - DEVELOPPER ET SOUTENIR UNE AGRICULTURE URBAINE ET DURABLE 21
- 3.2 - SE DOTER D'UNE STRATEGIE ALIMENTAIRE TERRITORIALE
- 3.3 - PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION
- 3.4 - DEVELOPPER LES RESEAUX DE CHALEUR ALIMENTES EN ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION
- 3.5 - REDUIRE L'IMPACT « CLIMAT – AIR – ENERGIE » DES DECHETS 3.6
- DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

4 - UNE AGGLOMERATION INNOVANTE

- 4.1 - AGIR POUR UNE AGGLOMERATION EXEMPLAIRE
- 4.2 - ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LEURS DEMARCHES DE TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE
- 4.3 - DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LES ECO-ENTREPRISES ET LES FILIERES INNOVANTES DU TERRITOIRE
- 4.4 -CONTRIBUER A L'EMERGENCE, SOUTENIR ET PROMOUVOIR LES ACTIONS INNOVANTES ET LES OPERATIONS PILOTES

Les procès en désintérêt ou en irresponsabilité vis-à-vis des élus ne nous intéressent pas ! Les enjeux sont trop graves.

Mais la transparence exige que chaque commune présente une évaluation sur son territoire des actions conduites dans le cadre du PCAET par la communauté d'agglomération et par elle-même. L'évaluation à mi-temps est l'occasion !



Des outils pour comprendre, pour agir

La fresque du climat pour les collectivités et les élus locaux

[Mandat Climat](#)

Les domaines d'actions

[Transition énergétique : la boîte à outils des élus](#)

A quoi ma commune devra s'adapter en 2050 (Climatdiag MétéoFrance)

[Ma commune en 2050](#)

Le code de l'environnement et le PCAET

[Le PCAET](#)

De chacun son schéma de transition : plaidoyer pour une plus grande cohérence.

En ce mois d'avril 2023, le Conseil départemental de l'Essonne et la Communauté d'agglomération « Grand-Paris-Sud », simultanément, votent et publient leurs propositions de réflexion et d'action **pour faire face à la crise écologique et du réchauffement climatique**.

Le Département s'engage : Eco-ambition 91 ; face à l'érosion de la biodiversité et au changement climatique, il « se mobilise et agit pour protéger les Essonnais, prendre notre part dans l'atténuation du changement climatique et engager la transformation du territoire pour assurer sa résilience ».

Grand-Paris-Sud formule 10 propositions pour une transition juste, lisible et partagée.

Les deux collectivités publiques présentent le même diagnostic général, basé sur le dernier rapport du GIEC, mais de façons différentes, l'une insistant plus sur un aspect que l'autre ; mais, on ne sait si les rédacteurs de l'une et de l'autre ont échangé leurs idées ou confronté leurs approches...On peut cependant supposer que les lecteurs et habitants de notre territoire en tireront la même analyse et les mêmes conséquences.

Le C.D. et la C.A.-GPS ne seront pas les seuls à livrer leur propre version de l'avenir, on peut aussi supposer que l'Etat, la Région, les différentes intercommunalités, puis les communes iront de leur schéma.

La C.A.-GPS propose de « confier le rôle de **l'autorité organisatrice de la transition écologique aux intercommunalités et aux métropoles** » et de « faire porter à l'échelle territoriale la notion de guichet unique de la transition en matière d'aides financières pour les particuliers, les



copropriétés et les entreprises, et organiser le référencement d'entreprises labellisées et contrôlées par la puissance publique ».

Qui donc va prendre le leadership de la transition énergétique ?

Ces études et ces propositions présentent deux caractéristiques communes :

- Une ignorance des « terrains » voisins, qu'il s'agisse de zones géographiques ou de thèmes voisins. Comme si le Département ou l'Agglo.-GPS- étaient des îles... Certes leurs idées sont le plus souvent redondantes et semblables, et c'est finalement préférable... Mais on ne voit pas de traces de consultations croisées, aucune recherche de mise en commun ou en harmonie des actions : à chacun son plan ?
- L'absence de priorités et/ou de calendrier de mises en œuvre des actions proposées. On se doute que certaines mesures sont plus importantes que d'autres ou sont génératrices de plus d'effets que d'autres, et que tout ne peut être engagé en même temps. Et pourtant !

Le problème posé à notre monde est à la fois complexe et compliqué :

- La complexité est dans la nature ces choses : nous devons **la gérer** ; ici, la proposition de la C.A.-GPS de « *favoriser l'émergence de formations communes à l'échelle locale, pour les cadres des collectivités et des entreprises ; les élus ainsi que tous les métiers essentiels contribuant à la transition* » mérite certainement d'être retenue.
- Mais la complication est dans nos organisations et dans celles de nos institutions. Des arbitrages sont ici nécessaires, qui relèvent de la décision politique : où en sont les résolutions attendues **du « choc de simplification »** ? Où en sont les projets de réduction du « millefeuilles » de nos collectivités locales ? L'urgence est alors de rendre les propositions lisibles et claires pour tous les citoyens, pour qu'ils apportent au débat une **participation en profondeur**.

Ce qui, peu à peu, devient l'enjeu du débat, c'est ce qui doit nous permettre de nous adapter au changement climatique : plus seulement les pollutions, les déchets, mais aussi les modes de transport, l'habitat... Les projets d'aménagement du territoire sont loin de recueillir les consensus, et les choix que notre société doit faire pour traiter les milieux de vie et, partant, les hommes recueillent difficilement un consensus pourtant nécessaire.

La complexité du problème et la complication des institutions nuisent au débat démocratique si on ne les traite pas par une nouvelle approche, qui prendra en compte :

- La multiplicité des acteurs, dont les objectifs peuvent être contradictoires et certains impératifs ou contraintes difficilement conciliables. Comment concilier l'objectif de « zéro artificialisation nette » des sols – qui, soit s'oppose à toute extension urbaine, soit oblige à une densification des sols -- et la résolution du problème du logement – qui a besoin de terrains --?
- Une articulation entre élus/fonctionnaires ou permanents/ associations. Ils ont des niveaux de connaissance et d'implication différents, créant des écarts de participation, qui peuvent, avec la majorité de la population vont empêcher la démocratie participative.

L'idée d'une CONFERENCE TERRITORIALE s'impose ici :

- Qui sera **un investissement en temps**, nécessaire pour décider en connaissance de cause ;
- Et qui devrait **permettre aux acteurs** à
 - plus de cohérence de leurs propositions, et**
 - l'établissement de priorités et de calendriers d'actions**

* * *

Rencontre avec le Président de l'agglomération

Courant février, nous avons demandé un rendez-vous au président Bisson, afin qu'il nous informe sur les points suivants :

- Le Scot de l'agglomération
- La protection de la biodiversité
- Les grands projets urbains
- La stratégie agricole et alimentaire de l'agglomération

Nous avons été reçu le 18 avril, à Evry, et nous avons pu échanger assez librement avec M. Bisson. Il nous a parlé de la stratégie de l'agglomération, en matière de :

- Transition sociale et écologique
- De son ambition à porter des projets d'intérêt régional, voire national
- De l'objectif « ville complète ».

Il nous a remis un document : « [Accélérer à Grand Paris Sud : 10 propositions pour une transition juste, lisible et partagée](#) », motion adoptée par le Conseil communautaire du 28 mars.

Nous reviendrons sur ce document dans un prochain numéro de « Hérisson ».

Qui sommes-nous ?

Suite à la création début 2016 de la nouvelle agglomération Grand Paris Sud / Seine-Essonnes-Sénart, des associations d'Essonne et de Seine-et-Marne agissant, dans ce périmètre, sur les questions locales de défense de l'environnement, du cadre de vie, de la promotion du développement durable, ont décidé de constituer ensemble un **collectif associatif intitulé [Grand Paris Sud Eco citoyen]**. Ce collectif s'est constitué en **association** loi 1901, en 2022, sous le nom de FNE-GPS (France Nature Environnement – Grand Paris Sud).

Cette association a pour objectif de faire entendre, au prisme du développement durable, **une voix de la société civile, citoyenne et associative**, pour toutes les questions qui détermineront les politiques mises en œuvre par cette nouvelle agglomération maintenant comme dans les années à venir : développement économique, emploi, logement, transports, urbanisme et équilibre du territoire, environnement, ... ;

Notre démarche se veut citoyenne car elle entend contribuer à une démocratie citoyenne vivante, favoriser des formes nouvelles de participation démocratique en donnant toute sa place à la société civile. Nous engageons les élus de la nouvelle agglomération à en faire vivre les conditions.



Les associations membres de l'association **FNE-GPS**

ADE (Association de Défense de l'Environnement de Sénart et environs), ARNASSEN (Association pour la reconnaissance de Noisement...), C-E-E (Corbeil-Essonnes- Environnement), EVRY Sud, EVRY Village, SEE (Soisy-Etiolles- Environnement), TESSA (Transition Ecologique et Sociale de Sénart et Alentours)

Contact : gpsecocitoyen@gmail.com

<https://www.facebook.com/GPSE.idf/>

<http://gpse.e-monsite.com/>